

Arrondissement de
Montbrison

Sous la présidence de Guy FRANÇON, Maire

Nombre de conseillers élus : 19

En présence de :

Nombre de conseillers
présents : 11

Guy FRANÇON Cassandre JANVIER Jean Claude MAZUEL Antoine
ROBERT Huguette BADAR Martine AVERNA Dominique JAY

Albert RAMBAUD Gilles BERCET Yolande LAROUX Christian CHAPELLON

Excusés : Bernadette de LENGAIGNE Estelle RIVAL Brigitte FERRET

Laurent PERES Christelle PETIT Laurent JOONNEKINDT

Nombre de conseillers
représentés : 2

Procuration : Dominique MANGEL à Jean Claude MAZUEL

Guy TISSEUR à Guy FRANÇON

Compte rendu du 2 mai 2017 approuvé à l'unanimité. A la demande de M. ROBERT, une précision est apportée. M. ROBERT a quitté la séance du 2 mai 2017, à la demande de M. le Maire, pour constater un dépôt fortuit d'ordures aux abords du stade.

Report de la délibération inscrite à l'ordre du jour SIEL Mise en valeur de l'Oule / bourg

20170601 DEMANDE D'AXA ASSURANCES POUR ENQUETE PUBLIQUE AUPRES DES ADMINISTRÉS

M. le Maire indique avoir reçu l'organisme AXA (dont le siège se situe à Veauche) le 1^{er} juin 2017. Ce dernier sollicite l'autorisation de la municipalité pour réaliser une enquête auprès des personnes de plus de 60 ans et celles travaillant en profession libérale afin de pouvoir leur proposer une offre en qualité de mutuelle.

Accord unanime à condition que le courrier envoyé aux administrés soit relu par la municipalité en amont de son envoi et qu'il n'y soit pas mentionné que la mairie soutient cet organisme dans sa démarche puisqu'il ne s'agit que d'une permission octroyée par la municipalité de consulter ses administrés.

20170602 CONVENTION DE REVERSEMENT DU FCTVA ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE URBAINE DE SAINT ETIENNE METROPOLE

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'extension de périmètre, SEM récupère la TVA en lieu et place de la commune pour les compétences transférées- en l'occurrence le budget Assainissement.

Aussi pour le FCTVA se rapportant à 2016, l'attribution sera faite à la commune en 2017.

Toutefois, puisque la TVA concerne le budget assainissement désormais géré par SEM, il convient de signer une convention permettant son reversement.

Accord unanime pour signer la convention.

20170603 REPRISE DES RESULTATS DES BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL ET TRANSFERT A SEM

Monsieur le Maire indique que les soldes du bilan de sortie des budgets annexes, désormais compétences de SEM, doivent être réintégrés dans la comptabilité principale de la commune par reprise en balance d'entrée. Puis il conviendra d'effectuer un transfert à SEM des résultats budgétaires afin d'assurer une gestion dans la continuité.

Approbation unanime

20170604 DECISION MODIFICATIVE POUR TRANSFERT DES RESULTATS DES BUDGETS ANNEXES A SEM

En continuité de la délibération 20170603, des opérations comptables doivent être réalisées :

DESIGNATION		AUGMENTATION SUR CREDITS
Compte D 1068	Excédents de fonctionnement	150 072.49 €
Compte D 678	Autres charges except	186385.97 €

Compte R 001	Solde d'exécution d'invest reporté	150 072.49 €
Compte R 002	Excédent antérieur reporté Fonctionnement	186 385.97 €

20170605 CONVENTION AVEC SEM POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION ET A L'UTILISATION DU SOL

La commune a, jusqu'à présent, confié l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols à la CCPSG puis à Forez-Est. La convention qui lie la commune à Forez-Est prend fin au 30 juin prochain.

Il convient donc d'adhérer ou non à la plateforme mise en place par la Communauté Urbaine de SEM à compter du 1^{er} juillet 2017.

Accord unanime pour l'adhésion de la commune à la plateforme et signature de la convention.

20170606 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2016

Le nombre de clients pour 2016 est de 717, les volumes livrés 90 185 m³ et les volumes consommés 68 776 m³ pour cette même période. Les analyses bactériologiques, au nombre de 22 ne font apparaître aucun paramètre non-conforme. Les analyses physico-chimiques ne font apparaître aucun paramètre non-conforme. Le Conseil Municipal EMET un avis favorable sur ce dit rapport.

20170607 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2016

Monsieur le Maire présente le rapport 2016 du service assainissement de la Commune. Le Conseil Municipal EMET un avis favorable sur ce dit rapport.

20170608 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXERCICE 2016

Monsieur le Maire dresse lecture du rapport 2016. Saint Bonnet les Oules appartient aux communes qui ont choisi de déléguer la compétence Assainissement Non Collectif au SIMA de la Coise.

Le rôle de cet organisme est de contrôler les installations nouvelles et vérifier leur bon fonctionnement ainsi que leur entretien.

En 2016, le SPANC a effectué sur la commune :

- 5 contrôles de conception TOUS ont reçu un avis favorable conforme
- 4 contrôles de réalisation 3 ont reçu un avis favorable conforme et 1 a reçu un avis favorable avec réserve

Monsieur le Maire rappelle que ledit rapport est à la disposition de l'Assemblée et demande à cette dernière son approbation. Approbation unanime

20170609 ACQUISITION FONCIERE PARCELLE AD 146 ET MISE A DISPOSITION DU GARAGE

Monsieur le Maire rappelle l'aménagement du centre bourg. Dans cette optique, il propose l'acquisition foncière de la parcelle AD 146 (171 m²) sur laquelle se situe un garage, propriété de M. CHAUDORGE, au prix de 25 000 € - lequel sera à terme démoli.

Toutefois, cette opération de réaménagement étant longue, M. le Maire propose une mise à disposition à M. CHAUDORGE du garage pendant une durée de 18 mois à compter de la date d'acquisition.

Accord unanime sur le prix d'acquisition et la durée de mise à disposition.

20170610 CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE POUR L'AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON SUR LA RD 10

M. le Maire rappelle les travaux réalisés le long de la RD 10 quant à la réalisation d'une voie Modes Doux.

Celle-ci se situant le long de la route départementale, il convient de signer une convention avec le Département de la Loire fixant notamment les conditions d'entretien ultérieur des ouvrages et les responsabilités des parties.

Approbation unanime.

20170611 CONVENTION DE SERVITUDE AU TITRE DE LA LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE A 63 KV ENTRE LA COMMUNE ET RTE

M. le Maire rappelle les différentes acquisitions foncières faites au titre de la réalisation de la voie Modes Doux et sous laquelle a été enfouie une ligne électrique à 63 kV par RTE (Réseau de Transport d'Electricité). Pour permettre l'entrée des agents de RTE sur les dites parcelles acquises, si nécessaire, une convention doit être signée. A ce titre, RTE versera une indemnité à la collectivité.

Approbation unanime pour signer ladite convention.

20170612 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU MUSEE DE LA FERME FOREZIENNE

M. ROBERT, Adjoint et Président de l'Association, quitte la séance en amont du débat – ne pouvant être juge et partie.

L'association « le Musée de la Ferme Forézienne » a monté un atelier de Potiers qui regroupe à ce jour 70 adhérents. Pour développer son activité, l'acquisition d'un four de cuisson supplémentaire a été nécessaire. Des subventions du Département de la Loire et du Député ont été perçues à ce titre. L'association sollicite la commune pour une aide financière supplémentaire.

Après concertation et étude du financement de cette acquisition par l'association, l'Assemblée délibérante décide à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 2 000 euros.

20170613 RETRAIT DE LA COMMUNE DE RIVAS ET ADHESION DE LA COMMUNE DE MONTROND LES BAINS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CES DE SAINT GALMIER

Le 21 mars 2017, les membres de la commune de Rivas ont délibéré pour demander le retrait de leur commune du syndicat intercommunal du CES de St Galmier considérant que les collégiens de Rivas ne dépendent plus du collège public de St Galmier eu égard à la nouvelle carte scolaire.

La commune de Montrond les Bains a elle adhéré au syndicat par délibération du 31 janvier 2017.

Les communes adhérentes au syndicat doivent délibérer pour se prononcer sur ces modifications, dont Saint Bonnet les Oules.

Accord unanime pour ces modifications.

Questions diverses

Commune de Sommières – lecture du courrier adressé à la Fédération des Maires de la Loire par le Maire de Boën sur Lignon et Mme BROUSSE Vice-présidente chargée de l'agriculture afin de demander à la Fédération son soutien envers la Commune de Pommiers.

Prochain Conseil Municipal le **VENDREDI 30 JUIN A 19H**

DATE IMPOSEE PAR L'ETAT POUR LA DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS
APPELES A VOTER AU TITRE DES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE PROCHAIN